

# Conseil Municipal du 31 mars 2023

## Procès-verbal de séance

**Présents :** Hervé BUTTARD, Jérôme CHARREL, Roger CHARVET, Dominique JANET-MAITRE, Francis MENU, Nelly PARIS, Evelyne PHILIPPE, Éric PUTOT, Michel VALETTE.

**Votants :** 9

**Désignation du secrétaire de séance :** Evelyne PHILIPPE

Ordre du Jour de la séance :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 13/01/2023
2. Vote des budgets
3. Vote des taux de fiscalité locale
4. Délibérations pour subventions
5. Questions diverses

**1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 13/01/2023**

Relecture et approbation en séance.

**2. Vote des budgets**

Comptes Administratif et compte de gestion 2022

Monsieur Charvet Roger 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement, et le budget annexe transport. Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération. Vote à l'unanimité.

	Budget communal		Budget assainissement		Budget transport	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recette
Excédent antérieur de fonctionnement		786 975,66		1 714,47		9 452,93
Excédent antérieur investissement		60 836,85		72 082,50		
Déficit antérieur fonctionnement						
Déficit antérieur d'investissement					3 670,00	
Exécution fonctionnement	248 159,95	350 317,95	54 521,94	32 257,80	36 670,89	42 408,45
Exécution investissement	104 872,87	12 460,30	33 001,07	50 603,05	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>353 032,82</b>	<b>1 210 590,76</b>	<b>87 523,01</b>	<b>156 657,82</b>	<b>50 340,89</b>	<b>61 861,38</b>
<b>SOLDE</b>		<b>857 557,94</b>		<b>69 134,81</b>		<b>11 520,49</b>
<b>RESULTAT GENERAL 31/12/22</b>	<b>EXCEDENT : 938 213,24 €</b>					

**3. Taux d'imposition 2023**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter ses propres taux de taxes locales, y compris la taxe d'habitation toujours en vigueur pour les résidences secondaires, et après délibéré, approuve et vote comme suit le taux d'imposition pour l'année 2023 :

Nature	Taux de référence 2022	Taux votés 2023
Taxe foncière (bâti)	28.59	28.59
Taxe foncière (non bâti)	97.72	97.72
Taxe d'habitation	17.10 (réf. 2019)	17.10

#### 4. Budget Primitif 2023

Il se décompose comme suit :

Budget général :	Investissement : 327 890 €
	Fonctionnement : 1 081 839 €
Budget eau assainissement	Investissement : 139 080.00 €
	Exploitation : 79 145.00 €
Budget transport :	Investissement : 10 000.00 €
	Exploitation : 52 520.00 €

Ce budget obligatoirement présenté à l'équilibre, en dépenses et en recettes, englobe dans la section de fonctionnement du budget général la provision de réserves (495.000 € en début d'exercice) que la commune constitue, et préserve chaque année afin de pouvoir faire face à un éventuel imprévu.

Le budget primitif 2023, comme les années précédentes est proposé et structuré de manière à permettre de faire face à l'ensemble des échéances courantes du début de mandat, de prendre en charge le reliquat des dépenses liées aux opérations en cours, et également de pouvoir enclencher de nouveaux projets en cours d'exercice.

Les opérations déjà validées en ce début d'année portent sur la réfection des voiries de la Brouve, différée de 2022 à 2023 et la poursuite de l'élaboration du projet de requalification du centre bourg. Au niveau des investissements en matériel, le remplacement de l'étrave du chasse-neige a fait l'objet d'une subvention validée de la part du conseil Départemental de la Savoie de 7.234 €.

#### 5. Délibérations pour subventions :

Votées à l'unanimité et accordées à :

- Collège Béatrice de Savoie : 100 euros
- Amicale des sapeurs-pompiers : 200 euros
- ADMR : 170 euros
- Centre de Faune Sauvage : 75 euros
- APVECA : 2000 euros

Demande de subvention de l'APE : Décision en attendre de la fusion avec le comité de fêtes.

Prochain Conseil Municipal le 16 juin 2023 à 20h00

*Le Maire*

Hervé BUTTARD

*Les membres présents*